

Le Club Alpin Belge bouge !

Promotion de l'Escalade Indoor et de la Randonnée

Ouverture à de nouveaux membres et de nouveaux clubs.

Ça y est ! Après une longue et mûre réflexion, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place de nouvelles structures et de nouvelles catégories de membres. Le but étant de dynamiser et de mettre en valeur l'escalade indoor et la randonnée. En effet, ces sports étant en constant développement dans notre pays, il était indispensable que notre fédération s'attache à leur apporter un maximum de promotion et de support.

En pratique, comment cela va-t-il se passer ?

Des « plates-formes » spécifiques, pour mieux développer ces sports

La Fédération va mettre en place des « plates-formes » spécifiques pour l'Escalade Indoor et la Randonnée, au sein desquelles les spécialistes de ces sports pourront se retrouver pour travailler ensemble à leur promotion et à l'organisation des activités, compétitions, structures, etc. Ces « spécialistes » regrouperont des permanents de la fédération, des délégués des clubs d'escalade/salles indoor ou de clubs de randonnée, existants ou futurs, des individuels, tous passionnés pour ces sports. L'objectif est qu'ils puissent poursuivre ensemble le développement de ces sports, pour le bien de tous. Pas question donc ici de « commissions », de « règlements » ou de « droits de vote », mais simplement de rassembler les bonnes volontés (et elles existent !), les faire réfléchir ensemble aux orientations des sports en question, et de mieux les aider dans leur effort. Pour l'escalade indoor, ces « spécialistes » sont à l'œuvre depuis longtemps bien sûr, au sein des salles, dans l'organisation des compétitions, des formations, du support aux compétiteurs haut-niveau. Le souhait ici est qu'ils puissent trouver dans cette plate-forme un endroit pour se retrouver, organiser ensemble et encore mieux les différentes activités, et contribuer à une représentation optimale vis-à-vis des autorités (Adeps, ministères, ...)

Des cotisations adaptées, pour mieux servir les pratiquants

Pour les pratiquants spécifiques de ces sports, la fédération crée dès maintenant de nouvelles catégories de membres :

Membre « Bel-Indoor » : destiné aux personnes pratiquant exclusivement l'**escalade indoor en Belgique**. Ils/elles pourront bénéficier d'une assurance complète et adaptée, recevoir la revue Ardennes & Alpes, accéder aux compétitions nationales et bénéficier des autres services définis par la plate-forme Indoor, pour une cotisation réduite de 32,00 €/an.

Le but de cette catégorie est de poursuivre l'effort des salles d'escalade et de pouvoir (enfin) rassembler et représenter les dizaines de milliers de grimpeurs belges indoor au sein d'une fédération, afin de les motiver pour une pratique de plus longue durée dans leur vie, de leur proposer des services spécialisés (assurance, etc.) et de les ouvrir aux autres sports de notre fédération. A ce titre, cette cotisation leur donnera également le droit de participer à une première activité de découverte de l'escalade en falaise encadrée par leur club/salle.

Nous pensons que les parents des jeunes pratiquants devraient être intéressés par cette approche, permettant une approche plus « engagée », à long terme, ouvrant aux autres sports de la fédération.

Vis-à-vis des autorités, cela nous permettra de démontrer l'importance et la vitalité de l'escalade indoor et de faire pression pour maintenir les subsides pour nos compétiteurs internationaux de haut niveau.

Membre « Bel-Rando » : destiné aux personnes pratiquant exclusivement la **randonnée en Belgique**. Ils/elles pourront accéder aux activités de randonnée organisées par nos clubs, bénéficier d'une assurance adaptée, recevoir la revue Ardennes & Alpes et bénéficier des autres services définis par la plate-forme, pour une cotisation réduite de 29,00 €/an.

Le but de cette catégorie est d'offrir un accès à notre fédération aux très nombreux pratiquants de la randonnée en Belgique qui apprécient et sont attirés par l'esprit « Club Alpin » : convivialité,

ouverture, amitié, esprit d'aventure, sans cependant souhaiter pousser plus loin, à l'étranger ou en montagne.

Ils sont nombreux et il était temps de leur proposer une place plus large au sein de la fédération et une cotisation adaptée.

Membre « Sympathisant » : nos clubs ont également souhaité que soit créée une catégorie de membres « sympathisants », destinée à ceux qui souhaitent être informés des activités du Club Alpin sans les pratiquer, recevoir la revue Ardennes & Alpes, participer aux activités sociales et culturelles du Club Alpin, etc. Bien que la dénomination soit différente, nous proposons à ces membres de bénéficier des mêmes conditions (29,00 €/an) que celles des membres « Bel-Rando », ce qui leur permettra de rester couverts par une assurance et de pouvoir pratiquer à l'occasion de la randonnée en Belgique.

Comme actuellement, ces « nouveaux » membres auront bien sûr le choix du club/cercle dans lequel ils souhaitent s'inscrire.

Pour les trois nouvelles catégories de membres, le certificat médical ne sera pas obligatoire. Par ailleurs, les membres existants du Club Alpin qui ont fourni un certificat pour l'année 2009 ne devront pas en fournir pour l'année 2010, à la suite d'un assouplissement de la législation. Le certificat restera cependant strictement obligatoire pour les membres « Bel-Indoor » pratiquant la compétition, ainsi que pour les nouveaux membres « Club Alpin » s'affiliant à la cotisation pleine.

Des partenariats avec les salles d'escalade et une création simplifiée de clubs

Des schémas de partenariat avec les salles d'escalade sont à l'étude afin qu'elles participent à la « Plate-forme » Indoor (si elles le souhaitent !), et/ou puissent créer des clubs selon une procédure simplifiée, qui respecte leur indépendance et leur statut. Les salles intéressées sont invitées à contacter Michel Govaerts afin de participer à cette réflexion qui devrait déboucher sur des solutions dans les prochains mois.

De la même façon, nous invitons les groupes de personnes qui souhaiteraient fonder un club d'escalade indoor ou un club de randonnée à se signaler.

Et pour les autres membres ? Quel impact pour les clubs existants ?

Mis à part ces « nouveautés », le Club Alpin Belge continue à fonctionner de la même façon : les clubs existants proposent tous les types d'activités de notre fédération (escalade en falaise et indoor, alpinisme et tous les sports de montagne, randonnée, trekking, ski de raid, via ferrata, canyoning, himalayisme, etc.) La cotisation de base « Club Alpin » reste inchangée en 2010 et donne accès à toutes ces activités, à la réduction dans les refuges, à la revue A&A, à une assurance multirisque « monde », aux différents services de la fédération.

Le fonctionnement des clubs existants reste donc inchangé, mais ils accueilleront également ces nouveaux membres.

Nous espérons enfin que vous, membres du Club Alpin, fassiez la promotion de ces nouvelles possibilités auprès de vos amis et connaissances, et contribuez ainsi à développer la pratique de ces sports qui nous tiennent tant à cœur.

Michel Govaerts, administrateur

Contact : michel.govaerts@skynet.be

Tableau des cotisations pour fin de revue

	Type de cotisation		
	« Club Alpin »	« Bel-Indoor »	« Bel-Rando » Et « Sympathisant »
Etendue des activités et de l'assurance ?	Toutes activités Tous pays	Escalade en salle En Belgique	Randonnée en Belgique
Certificat médical obligatoire ?	Oui	Uniquement pour participer aux compétitions	Non

Membres « Club Alpin »

Membre adulte né avant 1987 : 79 €

Si paiement avant le 31 janvier : 73 €

Membre adulte faisant partie d'une famille qui compte déjà un aîné habitant sous le même toit :
69 €

Si paiement avant le 31 janvier : 63 €

Membre jeune (du 01/01/1987 au 31/12/1992) : 69 €

Si paiement avant le 31 janvier : 63 €

Membre junior (1993 et après) : 48 €

Si paiement avant le 31 janvier : 45 €

Cotisation familiale

Couvre tous les membres d'une même famille comportant quatre personnes minimum, dont au moins deux adultes et deux enfants de moins de 18 ans, habitant sous le même toit : 225 €

Si paiement avant le 31 janvier : 210 €

Membre « Bel-Indoor » : 32 € (tous âges)

Membre « Bel-Rando » : 29 € (tous âges)

Membre sympathisant : 29 € (tous âges)

Renouvellement de la carte (perte, vol) : 5 €